

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA 132<sup>e</sup> ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,  
TENUE LE MERCREDI 12 FÉVRIER 2020 À 18 H, AU LOCAL F-240  
SITUÉ AU 180, RUE DORVAL, L'ASSOMPTION**

<b>Présences</b>	:	Adel Omar Dahmane, Geneviève Laporte, Valérie Leblanc, Caroline Otis, Marie-Ève Paquin, Frédéric Pellerin et Céline Thifault
<b>Absences confirmées</b>	:	James Bujold-Vit, Esteben Harguindeguy et Patricia Rivest
<b>Invités</b>	:	Charles Brochu-Blain, Annick Cyr, Esther Fournier, Nadia Grondin et Josianne Rey
<b>Présidence d'assemblée</b>	:	Stéphane Mercier
<b>Secrétaire d'assemblée</b>	:	Chantale Gagné

---

**132.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h 01.

Monsieur Stéphane Mercier informe les membres de la démission de monsieur Jacques-Alexandre Le Bail, représentant les commissions scolaires.

Dans un autre ordre d'idée, il demande à ce que l'on observe une minute de silence à la mémoire de madame Élane Dupont, enseignante en Techniques d'éducation à l'enfance, décédée en décembre dernier. Il indique que madame Dupont a su marquer la communauté par sa contribution exceptionnelle et son engagement envers le Cégep.

**132.2 Adoption de l'ordre du jour**

***CECL200212-01***

*Sur une proposition monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Céline Thifault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :*

**132.1** Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

**132.2** Adoption de l'ordre du jour

**132.3** Adoption du procès-verbal de la 131<sup>e</sup> assemblée régulière tenue le mercredi 20 novembre 2019

**132.4** Suite du procès-verbal

**132.5** Parole à l'assemblée

- 132.6** Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption des règlements suivants  
*Présenté par : Nadia Grondin, directrice, Direction des ressources humaines et des affaires corporatives*
- 132.6.1 Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants et étudiantes du Cégep régional de Lanaudière
- 132.6.2 Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants et des étudiantes du Cégep régional de Lanaudière
- 132.7** Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption de la Politique sur la consommation d'alcool et de drogue  
*Présenté par : Nadia Grondin*
- 132.8** Présentation du rapport financier annuel 2018-2019 du Cégep régional de Lanaudière  
*Présenté par : Esther Fournier, directrice, Direction des ressources financières et de la formation continue*
- 132.9** Adoption de la révision du Cadre de référence des cours complémentaires  
*Présenté par : Charles Brochu-Blain, directeur adjoint, Service des programmes techniques et du développement pédagogique*
- 132.10** Adoption du calendrier scolaire 2020-2021  
*Présenté par : Charles Brochu-Blain*
- 132.11** Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
- 132.12** Présentation du bilan 2018-2019 des services adaptés (SAIDE)  
*Présenté par : Josianne Rey, directrice adjointe et Annick Cyr, conseillère en services adaptés du Service des programmes préuniversitaires et des affaires étudiantes*
- 132.13** Rapport de la direction
- 132.14** Dépôt de documents
- 132.14.1 Offres de cours complémentaires et d'éducation physique pour l'année 2020-2021
- 132.15** Information
- 132.15.1 Sciences humaines, profil Innovation sociale
- 132.15.2 Arts, lettres et communication, profil Création et communication numériques
- 132.15.3 Calendrier scolaire 2019-2020 révisé
- 132.16** Autres points
- 132.17** Élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement
- 132.18** Prochaine assemblée : le mercredi 25 mars à 18 h

**132.19** Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

**132.3** **Adoption du procès-verbal de la 131e assemblée régulière tenue le mercredi 20 novembre 2019**

**CECL200212-02**

*Sur une proposition de madame Céline Thifault, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 131e assemblée régulière tenue le mercredi 20 novembre 2019.*

*Adoptée à l'unanimité.*

**132.4** **Suite du procès-verbal**

Suite à l'annulation de l'assemblée du 11 décembre dernier, le président indique que les documents qui devaient être présentés ont été transmis aux membres comme convenu.

**132.5** **Parole à l'assemblée**

Sans objet.

**132.6** **Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption des règlements suivants :**

*Présenté par : Nadia Grondin, directrice, Direction des ressources humaines et des affaires corporatives*

**132.6.1** **Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants et étudiantes du Cégep régional de Lanaudière**

Madame Nadia Grondin présente ce dossier. Toute modification aux droits d'admission, aux droits d'inscription et aux droits afférents doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

***Attendu** que les droits d'admission sont inchangés pour l'année scolaire 2019-2020;*

***Attendu** que les modifications portent sur des frais pour des cours optionnels;*

***Attendu** la recommandation du Comité régional de planification et de coordination (CRPC);*

***Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

**CECL200212-03**

*Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Marie-Ève Paquin, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière pour les modifications proposées au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière.*

*Adoptée à l'unanimité.*

**132.6.2 Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants et des étudiantes du Cégep régional de Lanaudière**

Toute modification aux droits de scolarité et aux droits de toute nature doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

*Attendu que les droits de toute nature à l'enseignement régulier visent à financer les activités propres à la vie étudiante;*

*Attendu que la gestion de la vie étudiante est sous la juridiction des collèges et que ceux-ci déterminent la nature et la prestation des services à rendre;*

*Attendu qu'au Cégep régional de Lanaudière, la majoration des droits de toute nature est déterminée par la fluctuation de l'indice des prix à la consommation (Indice d'ensemble - Québec) de statistique Canada au 31 décembre;*

*Attendu la volonté du collège constituant de L'Assomption d'offrir des services de qualité aux étudiants selon les besoins évolutifs;*

*Attendu la recommandation du Comité régional de planification et de coordination (CRPC);*

*Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

**CECL200212-04**

*Sur une proposition de madame Céline Thifault, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière pour les modifications proposées au Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.*

*Adoptée à l'unanimité.*

**132.7 Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption de la Politique sur la consommation d'alcool et de drogue**

*Présenté par : Nadia Grondin*

En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, le Cégep régional de Lanaudière (CRL) a l'obligation de protéger la santé et d'assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychologique de ses employés.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la Politique concernant la consommation d'alcool et de drogues répondant ainsi à la volonté du Cégep régional de Lanaudière (CRL) d'offrir un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous les membres de la communauté collégiale.

La Politique vise également à prévenir les dépendances aux drogues et à l'alcool et à référer aux mécanismes d'aide aux employés aux prises avec de telles dépendances notamment par la sensibilisation.

On questionne madame Grondin sur le fait qu'il n'y ait aucune mention sur l'alcool dans le dernier paragraphe traitant des objectifs de la politique. On suggère également d'inclure une référence à la Loi sur le cannabis afin de prévenir la consommation pour des raisons médicales.

Au point 7 relatif aux sanctions, on suggère d'ajouter une précision quant aux mesures disciplinaires.

Madame Grondin prend note des commentaires émis par les membres et effectuera les suivis appropriés.

***Attendu*** la Loi sur la santé et la sécurité au travail, obligeant le Cégep régional de Lanaudière à veiller à la protection de la santé et à s'assurer de la sécurité de son personnel;

***Attendu*** la volonté du CRL d'offrir un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous les membres de sa communauté;

***Attendu*** l'article 2.3 du Guide des règles de gestion du Cégep régional de Lanaudière qui stipule qu'une politique doit être approuvée par le conseil d'administration;

***Attendu*** la recommandation du Comité régional de planification et de coordination (CRPC);

***Attendu*** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

**CECL200212-05**

*Sur une proposition de monsieur Frédéric Pellerin, dûment appuyée par madame Céline Thifault, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant la Politique sur la consommation d'alcool et de drogues du Cégep régional de Lanaudière.*

*Adoptée à l'unanimité.*

**132.8 Présentation du rapport financier annuel 2018-2019 du Cégep régional de Lanaudière**

*Présenté par : Esther Fournier, directrice, Direction des ressources financières et de la formation continue*

Madame Esther Fournier indique que le Cégep régional de Lanaudière termine l'année avec un surplus de 640 043 \$. Elle ajoute que le rapport financier de l'auditeur est sans réserve. Elle précise que la performance est attribuable au respect du budget et à la bonne gestion de tous. Les confirmations d'allocations qui sont arrivées en cours d'année financière ont également contribué à augmenter le résultat.

**132.9 Présentation du bilan 2018-2019 des services adaptés (SAIDE)**

*Présenté par : Josianne Rey, directrice adjointe et Annick Cyr, conseillère en services adaptés du Service des programmes préuniversitaires et des affaires étudiantes*

Mesdames Josianne Rey et Annick Cyr présentent ce dossier.

Un questionnement est soulevé à savoir si nous avons des statistiques sur la réussite de nos étudiants lors de l'Épreuve uniforme de français en comparaison des autres collèges en raison de la journée de rédaction en français. Un suivi sera fait auprès du comité de valorisation de la langue.

Il est porté à l'attention des membres que l'augmentation des étudiants des services adaptés connaît une hausse fulgurante et que la Fédération des cégeps est à réfléchir à cette situation.

Les membres félicitent Mesdames Rey et Cyr pour les actions entreprises et les solutions mises de l'avant pour outiller ces étudiants.

**132.10 Adoption de la révision du Cadre de référence des cours complémentaires**

Le Cadre de référence des cours complémentaires a été mis à jour en 2015. Quelques modifications étaient nécessaires pour l'actualiser et répondre aux besoins du milieu. Un comité paritaire a été formé à l'automne 2019 et s'est rencontré à deux reprises pour discuter des changements à apporter.

Plus précisément, le comité a :

- Renommé certaines sections pour répondre au changement de l'appellation des services;
- Harmonisé certains libellés avec le devis ministériel et les changements apportés au Règlement sur le régime des études collégiales mis à jour en 2019;
- Précisé certains éléments d'application.

Le comité de révision a cependant statué que des travaux complets de révision du cadre devraient être entamés prochainement.

**Attendu** la demande de la direction et des enseignantes et enseignants de mettre à jour le Cadre de référence des cours complémentaires ;

**Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption;

*Attendu l'avis favorable de la commission des études du 3 décembre 2019;*

**CECL200212-06**

*Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Marie-Ève Paquin, il est résolu d'adopter les modifications apportées au Cadre de référence des cours complémentaires.*

*Adoptée à l'unanimité.*

**132.11 Adoption du calendrier scolaire 2020-2021**

*Présenté par : Charles Brochu-Blain*

Le conseil d'établissement doit, selon le Règlement no 1 de régie interne du Cégep régional de Lanaudière (article 6.06, alinéa 7), déterminer et approuver le calendrier scolaire du collège constituant sur avis favorable de la commission des études.

Le projet de calendrier pour l'année scolaire 2020-2021 respecte le règlement sur le régime des études collégiales et présente pour la période débutant le 1er juillet 2020 et se terminant le 30 juin 2021, au moins 2 sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation qui sont réparties comme suit : 75 jours de cours, cinq jours d'examens ainsi que deux journées d'activités.

Enfin, une journée commune a été déterminée pour la tenue des activités syndicales des personnels de soutien et professionnels du Cégep régional de Lanaudière à l'automne 2020 et à l'hiver 2021. Les 26 novembre 2020 et 26 mai 2021 sont donc des journées réservées aux activités régionales et seront sans cours.

*Attendu la présentation de monsieur Charles Brochu Blain, directeur adjoint au Service des programmes techniques et du développement pédagogique;*

*Attendu l'avis de la commission des études (procédure d'exception);*

**CECL200212-07**

*Sur une proposition de monsieur Frédéric Pellerin, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter le calendrier scolaire pour l'année scolaire 2020-2021.*

*Adoptée à l'unanimité*

**132.12 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption**

*Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une*

attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

**Attendu** les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

**Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

#### **CECL200212-08**

*Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Céline Thifault, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant :  
**CA2019112501***

*Adoptée à l'unanimité.*

**Attendu** les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

**Attendu** les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

**Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

#### **CECL200212-09**

*Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Valérie Leblanc, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.*

*Adoptée à l'unanimité.*

### **132.13 Rapport de la direction**

Les membres ont reçu ce rapport avec la convocation. Madame Caroline Otis présente quelques activités qui ont eu lieu, notamment :

- Le 13 décembre, quatre projets ont été présentés dans le cadre du cours *Engagement collège-communauté (ECCOM)*. Elle précise que les étudiants en Sciences humaines, profil Innovation sociale du Cégep à L'Assomption, réalisent chaque année des projets répondant à un besoin émanant des organismes communautaires partenaires et ayant un impact réel sur le milieu.



- Le 16 janvier, le personnel du cégep était convié lors de la journée pédagogique à une formation sur les violences à caractère sexuel. Cette activité a été suivie par l'Événement reconnaissance du personnel.
- Le 6 février s'est tenue l'activité des Portes ouvertes pour l'hiver alors que plus de 350 visiteurs ont franchi les portes du Cégep.
- Le 13 février, le CERESO ainsi que ses partenaires ont organisé l'événement Facteur E avec les élèves du Collège de l'Assomption inscrits au cours Entrepreneuriat. Conférence, ateliers et présentation de leur argumentaire, devant un conseil de gens d'affaires lanaudois, a permis aux jeunes de développer un projet élaboré en classe, de le tester et de mieux le faire valoir.
- Le Cégep offrira, dès l'automne 2020, un DEC accéléré d'une durée de 2 ans en *Techniques de services financiers et d'assurances*. Les étudiants qui ont déjà réussi leurs cours de Formation générale au collégial auront la possibilité d'accéder plus rapidement au marché du travail.

Le président se questionne à savoir si la Fondation pouvait venir présenter un état de situation sur ses activités. Madame Caroline Otis indique qu'en raison de la situation financière précaire de la fondation, cette dernière ne fait que remettre des bourses pour le moment. Cette présentation pourrait avoir lieu lorsque la Fondation sera plus active.

#### **132.14 Dépôt de documents**

##### **132.14.1 Offres de cours complémentaires et d'éducation physique pour l'année 2020-2021**

Le document a été envoyé aux membres avec la convocation.

#### **132.15 Information**

##### **132.15.1 Sciences humaines, profil Innovation sociale**

##### **132.15.2 Arts, lettres et communication, profil Création et communication numériques**

Madame Otis informe les membres que les départements de Sciences humaines et d'Arts, lettres et communication ont été rencontrés en début d'année afin de discuter de la suspension des profils Innovation sociale et de Création et communication numériques l'an dernier. Ces profils sont ouverts pour l'admission au 1<sup>er</sup> mars 2020. Une décision sera prise après cette date s'il y a ouverture de ces profils ou si la suspension est maintenue.

##### **132.15.3 Calendrier scolaire 2019-2020 révisé**

Madame Caroline Otis explique les changements apportés.

#### **132.16 Autres points**

Sans objet.

### **132.17 Élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement**

Selon le Règlement no 1 de régie interne du Cégep régional de Lanaudière (CRL), lors de la première réunion du conseil d'établissement suivant l'assemblée où le conseil d'administration a adopté les états financiers du CRL, le conseil d'établissement d'un collègue constituant doit procéder à l'élection d'un membre aux postes de président et de vice-président du conseil d'établissement.

#### ***CECL200212-10***

*Sur une proposition de monsieur Stéphane Mercier, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu de nommer madame Caroline Otis, présidente d'élections ainsi que madame Chantale Gagné, secrétaire d'élections.*

*Adoptée à l'unanimité*

- 1) La présidente d'élections procède à l'élection à la présidence du conseil d'établissement ;  
Monsieur Adel Omar Dahmane propose monsieur Stéphane Mercier au poste de président.  
Monsieur Mercier accepte.
- 2) La présidente d'élections procède à l'élection à la vice-présidence du conseil d'établissement.  
Monsieur Stéphane Mercier propose monsieur Adel Omar Dahmane au poste de vice-président  
Monsieur Dahmane accepte.

#### ***CECL200212-11***

*Sur une proposition de monsieur Frédéric Pellerin, dûment appuyée par madame Céline Thifault, il est résolu de nommer monsieur Stéphane Mercier, président(e) du conseil d'établissement ainsi que monsieur Adel Omar Dahmane, vice-président du conseil d'établissement.*

*Adoptée à l'unanimité.*

### **132.18 Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée ordinaire est prévue le mercredi 25 mars 2020 à 18 h.

**132.19 Levée de l'assemblée**

***CECL200212-12***

Il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 27.

À la prochaine réunion, un suivi sera fait sur les commentaires reçus lors de la formation sur la gouvernance.

---

Monsieur Stéphane Mercier  
Président du conseil d'établissement  
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

*/cg*